

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 janvier 2005  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Points 36 et 148 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixantième année**

**La situation au Moyen-Orient**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettre datée du 19 janvier 2005, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite attirer votre attention sur les attaques terroristes les plus récentes perpétrées contre les citoyens d'Israël au cours de la dernière semaine. Un créneau s'est ouvert actuellement au Moyen-Orient, et ceux qui sont responsables de ces attaques, ainsi que ceux qui refusent de les affronter, semblent uniquement vouloir l'éliminer.

Le 18 janvier 2005, un commando-suicide palestinien a attaqué le carrefour de Gush Katif dans la bande de Gaza, tuant un Israélien et en blessant huit autres. Le groupe terroriste Hamas a fièrement revendiqué la responsabilité de cette attaque.

Le 17 janvier 2005, l'organisation terroriste Hezbollah a fait détoner un engin explosif à proximité d'un buteur israélien utilisé pour éliminer les explosifs du côté israélien de la Ligne bleue. Cela faisait suite à un incident survenu le 14 janvier, lorsque l'organisation Hezbollah a fait détoner un autre engin explosif dans la même zone en prenant pour cible les Forces de défense israéliennes (FDI), et à une autre attaque qui avait eu lieu le 9 janvier 2005 (comme cela a été décrit en détail dans le document A/59/667-S/2005/14), lorsque le capitaine Sharon Elmakayes a été tué par la détonation d'un engin explosif posé par le Hezbollah. Comme nous l'avons déjà indiqué, le Hezbollah, avec l'appui de la Syrie et de l'Iran, essaie de déstabiliser la région et d'éliminer tout espoir de paix, et cette organisation se sert des réseaux qu'elle a mis en place avec les organisations terroristes palestiniennes opérant en Cisjordanie et à Gaza pour parvenir à cette fin.

Le 15 janvier 2005, la ville israélienne de Sderot a été une nouvelle fois la cible de roquettes palestiniennes Qassam. Lors de cette attaque, Ella Abukasis, âgée de 17 ans, a été très grièvement blessée et son frère âgé de 10 ans, Tamir, qu'elle essayait de protéger d'une explosion avec son corps, a également été blessé. Comme vous le savez, la ville de Sderot continue à être terrorisée par des tirs incessants et systématiques de roquettes à partir des zones sous contrôle palestinien. Ces



roquettes ont tué de nombreuses personnes, y compris de jeunes enfants, ont blessé de nombreux civils et causé des dégâts importants. À cause de ces tirs, les conditions de vie dans la ville sont devenues intolérables pour un grand nombre de ses habitants.

Le 13 janvier 2005, juste avant la fermeture du point de passage pour les marchandises de Karni dans le nord de la bande de Gaza, des terroristes, utilisant des explosifs, ont fait irruption du côté israélien de la frontière et ont ouvert le feu sans discernement contre des civils israéliens, y compris des camionneurs israéliens qui transportent des biens palestiniens destinés au marché israélien. À la suite de l'explosion et des tirs, six civils israéliens ont été tués, et cinq autres blessés. Pendant l'évacuation des blessés, les terroristes palestiniens ont apparemment tiré un obus de mortier qui est tombé à proximité du point de passage de Karni, en essayant d'infliger des dégâts plus importants. L'organisation terroriste Hamas a revendiqué la responsabilité de cette attaque.

Il convient de réitérer que l'opération menée au point de passage de Karni a pour objet d'assurer la circulation des personnes et des biens et d'améliorer l'accès de la population palestinienne aux marchandises, aux transactions commerciales, aux vivres et aux articles de première nécessité. Des attaques de ce type sont la preuve la plus évidente que les terroristes palestiniens sont déterminés à nuire non seulement aux Israéliens, mais également au peuple palestinien, et elles constituent l'obstacle le plus important à la paix.

Comme l'a déclaré le directeur de la sécurité palestinienne au point de passage de Karni, « si les responsables de l'attaque avaient tenu compte de l'intérêt des Palestiniens et des denrées alimentaires qui passent par le point de passage de Karni, je ne pense pas qu'ils l'auraient fait ». Ceux qui condamnent Israël pour les problèmes d'accès et de liberté de circulation dans les zones palestiniennes feraient bien d'examiner ces types d'actes cyniques et destructeurs du terrorisme palestinien qui obligent Israël à prendre des mesures défensives.

Comme le montre cette liste horrible d'actes terroristes, il y a malheureusement peu de preuves que les nouveaux dirigeants palestiniens soient sérieusement décidés à s'attaquer au terrorisme palestinien conformément à leurs obligations juridiques et morales fondamentales, notamment celles qui figurent dans les toutes premières clauses de la phase I de la Feuille de route. Le créneau qui existe pour la réalisation de progrès dans le processus de paix sera rapidement éliminé si les dirigeants palestiniens ne respectent pas ces obligations élémentaires.

Il est clair que des forces dans la région, et à l'intérieur des territoires sous contrôle palestinien, essaient de détruire tout espoir de paix. Il incombe aux dirigeants palestiniens, si leur engagement envers la paix est sérieux, de repousser ces forces et d'agir pour éliminer l'infrastructure terroriste comme ils en ont l'obligation et sont équipés pour le faire. Malgré les pertes israéliennes en vies humaines causées par ces attaques récentes, Israël continue à faire preuve de modération et espère que les nouveaux dirigeants palestiniens respecteront finalement leurs obligations et adopteront une politique de tolérance zéro concernant le terrorisme. Israël est disposé à déployer des efforts sérieux pour relancer le processus de paix et respecter ses propres obligations, mais il ne peut pas tolérer et ne tolérera pas une situation où les dirigeants palestiniens parlent de paix et, en même temps, s'inclinent devant la terreur. En l'absence continue d'efforts véritables et sans concession de la part des Palestiniens pour éliminer la campagne terroriste

palestinienne, Israël se verra forcé de prendre les mesures défensives nécessaires pour mettre fin au meurtre de ses citoyens, conformément au droit international humanitaire.

Israël demande à la communauté internationale de réaffirmer son rejet absolu des tactiques terroristes et de ne pas accepter autre chose que le démantèlement complet des organisations terroristes, et de redoubler d'efforts pour empêcher le terrorisme et traduire en justice ses auteurs et sympathisants, conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001), ainsi qu'à la Feuille de route. Tout ajournement de ces actions mettrait en péril d'une manière directe et immédiate les espoirs de paix fragiles qui ont été ravivés dans la région.

La présente lettre fait suite aux nombreuses lettres décrivant en détail la campagne de terrorisme palestinien lancée en septembre 2000, et énumérant les crimes pour lesquels les terroristes et ceux qui les appuient doivent rendre des comptes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Dan **Gillerman**

---